



St-Jérôme, le 19 décembre 2003

Honorable Lucienne Robillard
Ministre de l'Industrie
Ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Tour de la Bourse
800, Square Victoria, bureau 3800
CP 247
Montréal (Qué) H4Z 18

Objet : Demande d'aide financière de la société Inrawest au Programme Infrastructures Canada (PIC) Nécessité d'une consultation publique sur les impacts des phases 3 et 4 de la Station Mont-Tremblant

Madame la ministre,

Permettez-moi d'abord de vous féliciter pour les importantes responsabilités ministérielles que l'on vous confié dans le cabinet Martin. Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans vos nouvelles fonctions.

Nous aimerais attirer votre attention sur un dossier aussi important qu'urgent, soit la demande d'aide financière que la société Inrawest a faite à votre ministère, ainsi qu'au gouvernement provincial, en vue de réaliser les phases 3 et 4 du dudit projet.

Nous vous demandons de surseoir à cette demande pour les principaux motifs suivants :

- 1- La demande d'aide financière adressée à l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (en bref DÉC) a déclenché le processus d'évaluation environnemental prévu par la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). DÉC agit donc comme autorité responsable, chargé de coordonner l'évaluation fédérale des impacts du projet. Or, le type d'évaluation, appelé examen préalable, prévoit en vertu de l'article 18.3 de la Loi, une étape de participation du public afin d'informer les citoyens sur les implications diverses de ce projet et de bonifier ainsi la connaissance du dossier de manière à vous fournir toute l'information requise à une prise de décision éventuelle sur la pertinence de financer ce projet. La consultation publique sur les incidences de ce projet est, dans ce cas-ci, non

seulement souhaitable mais absolue essentielle pour les raisons supplémentaires suivantes :

- 2- L'ampleur des projets d'Intrawest et ses conséquences en termes de transformation physique, sociale et environnementale d'une communauté locale dépassent de loin tout ce que le Québec a pu connaître, dans son histoire, comme projet d'urbanisation rapide en milieu de villégiature. L'effet d'entraînement suscité par les projets d'Intawest est tel que le consultant de la Compagnie (la firme de consultants Roche) a identifié sur une carte, contenue dans l'étude d'impacts), environ 125 projets supplémentaires de développement sur le même territoire, dont certains comportent de 200 à 400 unités d'habitation. Les promoteurs de ces projets et les différents groupes économiques qui les appuient ne font évidemment ressortir que les conséquences économiques positives, en termes traditionnels, de ces développements, soit l'ampleur des investissements, les dépenses d'exploitation, la création d'emplois, le nombre de mise en chantier, etc.. Ce qui n'est pas faux. Mais, une rigoureuse étude coûts/bénéfices exige que l'on évalue aussi les divers coûts à long terme, incluant les impacts cumulatifs de cette multitude de projet sur la capacité du milieu à le supporter et sur les communautés locales. Nous estimons que vous devriez vous assurer d'avoir ce type de portrait en mains avant de décider s'il est avantageux d'investir les fonds publics nécessaires au déclenchement des phases 3 et 4 d'Intrawest;
- 3- Les développements d'Intrawest et les autres qui s'y greffent seraient réalisés, pour la plupart, sur le territoire de la nouvelle ville de Mont-Tremblant, formée, à la suite de la fusion, des municipalités de Lac-Tremblant-Nord, de Mont-Tremblant, de la ville de St-Jovite et de la Paroisse de St-Jovite. Or, une démarche de défusion est entreprise, qui pourrait réussir, selon les observateurs. Il serait inopportun de favoriser le déclencher de projets majeurs de développement sur un territoire qui pourrait faire l'objet d'un tel bouleversement des structures municipales actuelles;
- 4- Comme le regroupement de ces quatre municipalités est relativement récent, les autorités de la nouvelle ville n'ont pas été en mesure de concevoir et d'adopter un Plan d'urbanisme qui contiendrait une vision et des priorités de développement, discutées, partagées et adoptées par la nouvelle communauté. Conséquemment, les projets sont évalués et approuvés à la pièce, en vertu d'un règlement de contrôle intérimaire, sans que ni les autorités locales, ni les citoyens puissent déterminer dans quel plan d'ensemble ils s'inscriraient et quels en sont les avantages et inconvénients globaux de même que leurs incidences en termes d'impacts cumulatifs divers. Vous conviendrez que cette seule lacune devrait entraîner le report de toute aide financière à un nouveau projet jusqu'à ce que les autorités municipales puissent démontrer qu'elles ont en mains les outils de planification légitimes et nécessaires;
- 5- Les projets d'Intrawest ne semblent pas satisfaire à certaines exigences importantes des *Critères d'appréciation des projets*, décrits dans le Volet 3 du Programme d'infrastructures Canada. On y parle, entre autres, d'accès à des services permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de la promotion et du développement de la culture et du patrimoine et d'une meilleure disponibilité de logements à prix abordables.
- 6- Finalement, il nous semble important de vous informer que l'on compte beaucoup sur une évaluation rigoureuse et publique du processus d'évaluation des projets en cause

car la population locale a de plus en plus l'impression qu'elle n'est plus chez elle à Mont-Tremblant. Ses valeurs, ses besoins et ses contributions ne semblent plus compter aux yeux des pouvoirs publics et du milieu des affaires pour qui l'intérêt des promoteurs immobiliers semble primer désormais. Par exemple, la diminution du sentiment d'appartenance, le décrochage scolaire massif des garçons, l'inaccessibilité à la propriété, les conditions de travail précaires, l'appauvrissement économique de la périphérie et l'écart grandissant entre les riches et les pauvres semblent être considérés comme une réalité locale qui n'a aucun lien avec le paradis artificiel que l'on implante dans la collectivité locale au profit de promoteurs immobiliers et pour le divertissement d'une clientèle d'investisseurs étrangers, absents et sans aucun intérêt pour la culture et le mode de vie traditionnel local.

C'est dans cette perspective que nous nous permettons de rappeler à votre mémoire l'essence du programme d'Infrastructures Canada, selon la publicité. «*Le programme infrastructures Canada (PIC) vise avant tout l'infrastructure municipale verte, c'est-à-dire des projets qui améliorent la qualité de notre environnement et contribuent à la réalisation de nos objectifs nationaux relatifs à la pureté de l'air et de l'eau...».*

Pour toutes ces considérations, nous vous demandons, Madame la ministre, de :

- 1- de reporter votre décision concernant le financement demandé par Intrawest;
- 2- de vous assurer que tous les impacts cumulatifs à long terme, tant sur le plan environnemental que socio-économique, ont été pris en compte dans l'étude d'impacts coordonnée par DÉC;
- 3- de procéder rapidement à une consultation publique élargie sur les impacts divers des projets d'Intrawest;
- 4- de ne pas verser de fonds publics à Intrawest tant et aussi longtemps que le type de projets proposés n'aura pas été endossé de manière majoritaire par la population locale, selon les procédures démocratiques appropriées.

Veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jacques Ruelland
Président du Conseil